

Parrainage républicain

Issu de la Révolution française, le parrainage républicain constitue un usage à travers lequel les parrains et les marraines s'engagent symboliquement devant les institutions civiles à protéger un enfant et à le faire adhérer aux valeurs de la République.

Le parrainage républicain ne crée aucun lien de droit entre le parrain, la marraine et l'enfant. Ainsi, l'engagement de remplacer les parents en cas de décès ou de défaillance n'a qu'une valeur morale et est dépourvu de toute conséquence juridique.

Pour tout dossier de parrainage républicain, [prendre rendez-vous en ligne \(choisir la rubrique Mariage/PACS\)](#) 

Pièces à remettre au moins 1 mois avant la date prévue (originaux + photocopies) :


- › une demande signée des 2 parents
- › un justificatif de domicile sur Écully récent
- › une pièce d'identité pour chacun des parents
- › la lettre d'engagement du parrain + pièce d'identité
- › la lettre d'engagement de la marraine + pièce d'identité
- › l'acte de naissance de l'enfant (copie intégrale)



Attention : cette faculté n'est offerte qu'aux habitants d'Écully et n'a aucun caractère obligatoire.

Service affaires générales - état civil

Place de la Libération CS 80212
69134 ÉCULLY CEDEX

 04 72 18 10 00

 [Courriel](#)

 [VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser